

Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII**Compte rendu de la réunion du comité des partenaires de la concertation
du 1^{er} juillet 2010
(17h30 – 20h30)****PRESENTS**

Mr GUIHENEUF	Garant	
Mr BORDE	Directeur de Cabinet du Président	SYCTOM
Mr LABROUCHE	Directeur Général des Services	SYCTOM
Mme BOUX	Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des déchets	SYCTOM
Mr FOURNET	Directeur du Projet Ivry	SYCTOM
Mme MENSEAU	Directrice de la Communication	SYCTOM
Mme ONGHENA	Membre du Comité syndical	SYCTOM
Mr GOSNAT	Maire	Ivry-sur-Seine
Mme LOICHOT	Conseillère Municipale	Ivry-sur-Seine
Mr STAMPFLER	Chargé de mission	Ivry-sur-Seine
Mme BIZOUERNE	Direction de l'Urbanisme	Ville de Paris
Mr CATELAN	Adjoint au Maire	Paris - 13^{ème} Arrond.
Mr AGGOUNE	Adjoint au Maire	Ville de Gentilly
Mme DE KERANGAL		CR Ile de France
Mr JOB	Collaborateur de Mr PERREUX, Vice-Président	CG Val-de-Marne
Mme GUGLIELMETTI	Direction des services de l'environnement et de l'assainissement	CG Val-de-Marne
Mme CONNAN	Présidente	Association « Passerelles »
Mr MARCON		Association « Passerelles »
Mr PIAULT	Président	Association « TAM-TAM »
Mr PELLISSIER		Association « TAM-TAM »
Mr BERTON		Association « TAM-TAM »
Mme EINHORN	Vice-Présidente	Association « ADA13 »
Mr GALLAIRE		Association « ADA13 »
Mr HOFFNUNG	Président	Association « ATTAC » Val-de-Marne
Mme WITTMANN		Association « Les amis de la Terre »
Mr BOURGEOIS	Chef de l'unité « réduction des émissions industrielles et des nuisances »	DRIEE
Mr PERNIN	Animateur déchets	ADEME
Mme PLET		ADEME
Mr ALLUE	Directeur Général Adjoint	CPCU
M. GUEULLETTE	Directeur Général	SEMAPA
Mme GRAND	Directrice de la Communication	SEMAPA
Mr BARDOU		SPPTE-RP

Prochaine échéance : réunion plan de prévention, restitution d'études le 23 septembre 2010
- 17h30, salle de réunion du SYCTOM, centre Ivry Paris XIII, 43 rue Bruneseau 75013 -

- **Ouverture de la réunion**

Ordre du jour

Pierre-Yves GUIHENEUF, garant de la concertation, rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Le réexamen du Cahier de la concertation
- Le contenu des ateliers de concertation
- Le calendrier de la concertation

Information des partenaires

Fabrice PIAULT, président de l'association, regrette que les remarques de son association sur les deux projets de cahier de la concertation n'aient pas été prises en compte et que les amendements proposés n'aient pas été envoyés aux partenaires de la concertation, ni distribués en réunion.

Dominique LABROUCHE, directeur général des services du SYCTOM, précise que les documents de la concertation ont été mis en ligne sur l'espace dédié à cette concertation.

Fabrice PIAULT propose d'alerter les partenaires de la concertation par mail lorsqu'une contribution est mise en ligne.

Elisabeth LOICHOT, conseillère municipale de la Ville d'Ivry, s'étonne que la liste des participants dressée à la précédente réunion de concertation, n'ait pas permis de faire diffuser l'information (*via* une mailing list).

- Le garant acte le principe d'une mailing list qui permette de diffuser l'information (système d'alerte) préservant l'anonymat des personnes qui le souhaitent et de renvoyer sur l'espace en ligne dédié à la concertation.

Enseignements des entretiens du garant et présentation des règles de la concertation

Le garant indique qu'il a rencontré une dizaine de personnes impliquées dans la concertation sur ce projet, sur la base d'une liste proposée par le SYCTOM et par les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP). Il ressort de ses entretiens les éléments suivants :

- l'adhésion au dispositif de concertation proposé, hormis l'association TAM-TAM qui a formulé des propositions complémentaires
- parmi les demandes :
 - o des délais suffisants pour assimiler l'information,
 - o de la cohérence entre le calendrier de la concertation et les échéances décisionnelles,
 - o une accessibilité des débats,

- les sujets prioritaires à traiter :
 - o le dimensionnement du centre et sa réversibilité,
 - o la prévention,
 - o la méthanisation,
 - o l'insertion urbaine et architecturale.
- Le point de départ de la concertation : la décision du Conseil Syndical du SYCTOM du 12 mai 2010. Le garant précise cependant que ces entretiens ont mis en évidence la nécessité de clarifier la décision du SYCTOM et les marges de discussion restantes.

L'objet de cette première réunion est de se mettre d'accord sur un processus de concertation. Le garant souligne que la concertation post débat public est un espace de co-construction, de formulation de propositions. Il nécessite de « *quitter le registre de l'argumentation et de s'engager dans la recherche de solutions* ».

Le garant énonce les règles de la concertation auxquels les partenaires se soumettent :

- L'écoute dans l'objectif de trouver des solutions
- La transparence,
- La mutualisation de l'information,
- La cohérence dans la communication extérieure avec les propos tenus en comité.

Autres remarques

Pierre GOSNAT, Député-maire d'Ivry, rappelle son souhait que tous les groupes politiques de la Ville d'Ivry soient associés à la concertation. Il demande d'inscrire parmi les participants M. Denis MERCIER qui représentera le groupe socialiste.

• **Calendrier de la concertation**

Remarques des partenaires

Elisabeth LOICHOT s'interroge sur la pertinence d'une discussion autour du calendrier de la concertation et du contenu des ateliers thématiques alors qu'on ne dispose pas des résultats d'études lancées par le SYCTOM.

Fabrice PIAULT souhaite que l'on apporte un éclaircissement sur la nature du processus de décision autour du projet, sur le statut des études de faisabilité incluses dans le Dossier du Maître d'Ouvrage élaboré pour le débat public (DMO) et sur la question de la cohérence entre la concertation et le dispositif décisionnel. Il souhaite connaître les marges de manœuvre du projet (« *ce qui est arrêté et ce qui ne l'est pas* »).

Dominique LABROUCHE rappelle que les trois études de faisabilité ont été le fruit d'une réflexion collective du Comité de Pilotage des études de faisabilité durant deux ans et que les résultats présentés aux élus leur ont permis de saisir la Commission nationale du débat public.

Fabrice PIAULT admet que ces études ont servi pour le débat public mais s'interroge sur la finalité de la concertation aujourd'hui.

Pierre GOSNAT estime que la décision du SYCTOM adoptée à l'unanimité en Comité syndical du 12 mai 2010 constitue, avec les onze propositions de la délibération, très majoritairement adoptée par le Conseil municipal du 15 avril 2010, le « *tronc commun* », sur la base duquel les travaux de l'atelier de concertation doivent être menés. Il propose de ne pas « *revenir en arrière* ».

Présentation du calendrier

Didier FOURNET présente le calendrier de la concertation (voir en Annexe) :

Processus concertation	Processus décisionnel
	Décision du Comité syndical du 12 mai 2010
Ateliers thématiques au 4 ^e trimestre 2010 Réunion publique de restitution des ateliers fin janvier 2011 Echanges sur le programme détaillé 1 ^{er} semestre 2011	
	Comité du SYCTOM lancement de l'opération mi-2011
	Procédure de dialogue compétitif mi-2011 – mi-2013

En réponse à une question du garant, Didier FOURNET précise que le dialogue compétitif est une procédure d'appel d'offres public sur la base d'un programme dont tous les choix techniques ne sont pas arrêtés. Des réunions de dialogue ont lieu avec chaque équipe candidate, et le SYCTOM choisit ensuite celui qui répond le mieux à l'ensemble des enjeux du projet.

Pascal BARDOU du Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Énergie de la Région Parisienne, indique que pour son organisme, le calendrier de la concertation, sur dix mois, lui convient.

Fabrice PIAULT estime quant à lui que les deux moments principaux sont :

- les échanges sur le programme détaillé
- le dialogue compétitif

Il regrette que le garant ne soit nommé que pour un an car la concertation court en réalité jusqu'à fin 2013 – début 2014.

Enfin, il précise que si le calendrier de la concertation lui convient, il déplore néanmoins qu'il y ait assez peu de réunions avant d'élaborer le programme détaillé.

Anne-Laure WITTMANN regrette également qu'une fois la procédure de dialogue compétitif engagée, cela ne « *concerne plus* » les partenaires de la concertation.

Emmanuel BORDE précise que la concertation va bien au-delà d'une année, qu'elle a commencé dès 2003 et qu'elle se poursuivra pendant le dialogue compétitif, puis lors de l'enquête publique, ainsi que pendant la phase d'exploitation du centre sous la forme de sentinelles et d'un collectif d'associations délégué chargé du contrôle des émissions.

Dominique LABROUCHE précise que la procédure de dialogue compétitif est strictement encadrée par le Code des marchés publics : les candidats sont traités à égalité (modalités de réponses à leurs questions, temps des réunions de dialogue,...). Il souligne le risque de diffusion de l'information qui

se rapporte au secret industriel. Des précisions seront apportées sur ce point lors des prochaines réunions.

- **Déroulement des ateliers**

Présentation

Didier FOURNET précise que l'objectif de la concertation, qui a démarré dès 2003, est de contribuer à ajuster le programme à la lumière des ateliers qui portent sur des thèmes en particulier, issus des échanges en débat public.

Sur la période 2010-2011, le calendrier et le contenu des ateliers est le suivant :

- 23 septembre 2010 : restitution des études et état d'avancement du plan de prévention (étude socioéconomique, biodéchets, plan de prévention),
- 30 septembre et 18 novembre 2010 : ateliers sur l'adaptabilité avec un intervalle suffisant entre les deux pour intégrer les propositions de chacun,
- 21 octobre 2010 : atelier sur l'intégration,
- 25 novembre : atelier sur les impacts,
- Avril 2011 : ateliers sur le programme détaillé envoyé préalablement aux élus.

Le calendrier des ateliers

Anne-Laure WITTMANN fait remarquer que le délai entre la réunion de restitution des études et l'atelier sur l'adaptabilité est très court.

Didier FOURNET indique que la date de présentation de l'étude socioéconomique tient compte du temps de réalisation de cette étude par le CREDOC et qu'elle ne peut pas évoluer. En revanche, l'étude sur les biodéchets et les documents sur la prévention pourront être mis en ligne avant aux partenaires de la concertation.

Elisabeth LOICHOT demande que les documents soient mis en ligne au moins 15 jours avant un atelier de façon à disposer d'un temps suffisant pour les analyser.

→ Le SYCTOM propose que l'atelier soit décalé d'une semaine, ce qui est accepté par les participants.

Anne-Laure WITTMANN propose que les ateliers soient espacés sur trois ou quatre mois plutôt que sur deux mois (du 23 septembre au 25 novembre 2010).

→ Le SYCTOM proposera des adaptations du calendrier pour répondre à ces remarques

Pierre GOSNAT avertit cependant de la période de réserve imposée par les élections cantonales de mars 2011 concernant le recours de forme.

→ Le garant de la concertation propose que le calendrier soit revu en fonction des échanges puis qu'il soit entériné sous 15 jours.

Le calendrier des échanges sur le programme détaillé

Le délai retenu pour les ateliers d'échanges sur le programme détaillé pose également question pour Fabrice PIAULT.

Didier FOURNET précise que le programme détaillé envoyé aux élus tiendra compte des ateliers thématiques.

Pierre GOSNAT estime que le temps consacré à l'examen du programme détaillé par les partenaires de la concertation est suffisamment long et souligne que les élus du Comité syndical doivent conserver un temps suffisant pour prendre leur décision. Il indique que le calendrier proposé lui convient.

Emmanuel BORDE abonde dans le sens de Pierre GOSNAT en soulignant que le temps de décision des élus doit être impérativement respecté et qu'il faut bien distinguer le temps de travail en groupe et le temps de décision des élus.

Anne CONNAN propose que les élus reçoivent les documents issus du travail en atelier au fur et à mesure.

Pierre GOSNAT estime au contraire que le groupe de travail doit contribuer à l'élaboration du programme de façon autonome.

Pascal BARDOU souhaite que le calendrier évolue le moins possible afin que les dates réservées soient tenues.

Horaires des ateliers

Anne Laure WITTMANN demande quel sera le créneau horaire retenu pour ces ateliers thématiques.

Didier FOURNET rappelle que les partenaires s'étaient accordés pour commencer à 17h30. Il propose que ces ateliers durent trois heures.

Fabrice PIAULT retient l'horaire de 17h30 et demande que les documents soient disponibles avant.

Autres propositions

Hervé PERNIN, animateur déchets de l'ADEME, propose d'inclure des visites d'installations dans le processus de concertation.

→ Le SYCTOM indique que des visites pourront avoir lieu à la demande des participants.

• **Contenu des ateliers**

Présentation (voir en annexe)

Emmanuel BORDE tient à rassurer les partenaires de la concertation en rappelant l'esprit de la décision du SYCTOM ; elle tire les enseignements du débat public et pointe les éléments de désaccord qui nécessitent d'être retravaillés en comité dans le cadre de la concertation post débat. Il souligne que le SYCTOM s'engage dans cette nouvelle phase de la concertation avec un esprit d'ouverture.

Didier FOURNET présente la proposition d'ordre du jour des ateliers de concertation :

- Plan de prévention, restitution d'études :
 - o Concertation et point d'avancement sur l'élaboration du nouveau plan de prévention 2010-2014 du SYCTOM
 - o Etude socio-économique sur l'évolution des tonnages de déchets sur le territoire du SYCTOM depuis 2001 et tendances d'évolution
 - o Etude sur les perspectives de gisements de déchets organiques et leurs valorisations
- Adaptabilité des capacités de traitement
 - o Réception et modalités de traitement des déchets organiques
 - o Réception et traitement des déchets ménagers en provenance des autres centres du SYCTOM
 - o Évolution du traitement et de la valorisation énergétique par incinération (incidences sur la production de chaleur)
 - o Objectif zéro tonne d'OMR en décharge
 - o Adaptabilité des produits à l'évolution de leurs débouchés (compost)
 - o Continuité du service public
- Intégration architecturale et paysagère du centre
 - o Grandes options architecturales et paysagères
 - o Intégration de la méthanisation en centre urbain
 - o Maintien ou non du panache
 - o Circulation et transports alternatifs à la route
 - o Vocation pédagogique du centre
- Les impacts et la surveillance du centre
 - o Modalités de suivi du chantier et de l'exploitation
 - o Délégation d'un contrôle non réglementaire par un organisme agréé à un collectif d'associations
 - o Surveillance du centre en construction et en exploitation par les sentinelles
 - o Veiller à la mise en œuvre des technologies les plus performantes

Réunion de restitution des études

Anne CONNAN propose d'intégrer l'étude menée par le bureau Horizons, envoyée aux élus du SYCTOM le 6 mai.

Didier FOURNET retient la proposition de Mme CONNAN et demande que les éléments de contenu de l'étude qui ont mené aux résultats présentés dans le document transmis, soient aussi rendus disponibles dès que possible.

Atelier sur l'adaptabilité

Anne-Laure WITTMANN, membre des Amis de la Terre, estime que la décision du SYCTOM n'est pas claire et demande si la modularité est mise en place avant la construction du centre, ou une fois celui-ci construit.

Didier FOURNET souligne que cette question est justement l'objet de l'atelier de concertation tout en rappelant que des propositions ont déjà été faites pendant le débat public sur ce sujet (baisse de la charge de l'incinération pendant la durée de vie du centre, prise en compte de collectes sélectives de bio-déchets).

Anne CONNAN, précise que, selon elle, la décision du SYCTOM porte sur la poursuite du projet, mais qu'il y a des possibilités de modification du projet, notamment concernant son dimensionnement. Elle demande que le dimensionnement du projet, sujet central, soit intégré dans le nom de l'atelier thématique.

Elisabeth LOICHOT souhaite que l'adaptabilité soit traitée non seulement en fonction des évolutions technologiques mais aussi de l'évolution de la production de déchets. Elle demande que l'on s'en tienne aux termes employés dans la décision du Comité syndical.

Anne-Laure WITTMANN propose pour sa part que l'adaptabilité du futur centre soit examinée au regard de l'augmentation des collectes sélectives ainsi qu'au regard de l'évolution des objectifs publics (Lois Grenelle et Directives européennes).

Didier FOURNET précise que le contenu de l'atelier est effectivement pensé de cette façon à travers les différents points de l'ordre du jour ; il retient la proposition de conserver les termes employés dans la décision du Comité syndical.

Atelier sur l'intégration

Elisabeth LOICHOT estime que les deux sujets centraux sont non seulement l'adaptabilité mais également l'insertion.

Fabrice PIAULT revient sur l'atelier intégration qui doit porter, selon lui, à la fois sur l'intégration architecturale mais aussi l'insertion urbaine, question majeure dans un quartier en pleine mutation.

Pierre GOSNAT rappelle que c'est aux Villes d'Ivry et de Paris, qui travaillent en étroite concertation, que revient le pouvoir de décision pour ce qui est des choix urbains.

Didier FOURNET indique qu'il n'appartient pas au SYCTOM de décider des choix urbains sur le secteur mais qu'il est évident que la question du centre dans son environnement est une question importante. Le terme d'insertion urbaine sera ajouté à l'ordre du jour de cet atelier.

Marc STAMPFLER de la Ville d'Ivry-sur-Seine précise que la Ville d'Ivry viendra présenter au comité des partenaires ses choix urbains et notamment la question de la voie nouvelle.

→ Compte tenu de la densité de l'ordre du jour des ateliers, le garant propose que les partenaires suggèrent chacun (par mail) les thèmes prioritaires à traiter dans ces ateliers.

- **Le cahier de la concertation**

La proposition d'un bureau de la concertation

Fabrice PIAULT rappelle que certains amendements proposés par l'association TAM-TAM n'ont pas été retenus et regrette que les partenaires n'aient pas été informés de ce document. Il propose, afin d'éviter ce type d'écueils, de créer un bureau de la concertation en charge des aspects logistiques.

Anne CONNAN retient la proposition d'une structure plus formelle.

Dominique LABROUCHE indique que la présente concertation a été mise en place dans le respect des engagements du SYCTOM qui ont été proposés lors du débat public, en réponse aux demandes des associations : poursuite de la concertation pour élaboration du programme détaillé de l'opération sous l'égide d'un garant, lancement d'études complémentaires et présentation du résultat de ces études au comité des partenaires. Il précise qu'il ne paraît pas souhaitable d'alourdir la structure de concertation qui a été mise en place.

→ Le garant propose que l'association TAM-TAM apporte des informations complémentaires sur les modalités de travail qu'elle suggère pour un bureau de la concertation et se propose de rechercher avec elle et avec le SYCTOM une solution de compromis susceptible de satisfaire les attentes exprimées à ce sujet.

La proposition d'intégrer les conseils de quartier

Claude GALLAIRE, membre de l'association Ada 13 et du Conseil de quartier n°8, regrette que les conseils de quartier ne soient pas représentés.

Thierry CATELAN, adjoint au Maire du 13^e arrondissement, fait part d'un courrier des conseils de quartier du 13^e arrondissement qui regrettent de ne pas avoir participé au débat public et souhaitent être associés à la concertation post débat.

Emmanuel BORDE propose que les communes organisent des réunions d'information en direction des conseils de quartier et que le SYCTOM intervienne dans ce cadre pour présenter le travail effectué en ateliers.

Fabrice PIAULT souhaite au contraire que les lieux de concertation ne soient pas multipliés et propose d'intégrer des membres de conseils de quartier, à la demande, dans le comité des partenaires.

Le garant indique qu'un temps de formation serait nécessaire pour les conseils de quartier, qui ne disposent pas de l'antériorité des débats sur le projet qu'ont acquis les partenaires de la concertation.

Claude GALLAIRE propose qu'un membre du conseil de quartier n°7, situé sur le territoire du centre, soit détaché au sein du comité des partenaires, afin de pouvoir rapporter à son conseil les enseignements des travaux menés en ateliers.

Jean-François PELISSIER de l'association TAM-TAM, souligne que l'apport des conseils de quartier dans la concertation Paris Rive Gauche a été excellent. Il soulève le risque de la montée en compétences du comité et le risque de voir se constituer « une concertation de notables ». Il fait remarquer que les habitants inscrits dans des instances de concertation existantes sont déjà formés à la concertation. Il estime que le comité a besoin de travailler avec les conseils de quartier d'Ivry, Charenton et Paris 13^e.

Elisabeth LOICHOT indique que l'esprit du Comité des partenaires de la concertation a déjà été entériné. Elle fait remarquer que les riverains sont déjà représentés par les associations de quartier, membres du Comité.

Nathalie GRAND, directrice de la communication de la SEMAPA, propose que le SYCTOM soit invité à rapporter les travaux des ateliers dans le cadre de la concertation Paris Rive Gauche.

Pierre GOSNAT fait part de la nécessité et de l'importance de solliciter, d'associer les comités de quartier, les modalités restant à examiner. Mais cela peut être, sous la forme d'une présentation par le SYCTOM des travaux des ateliers lors de réunions et d'un débat sur les propositions. Il précise que la Ville d'Ivry entend poursuivre son travail de concertation avec les ivryens engagé dès 2003.

Brigitte EINHORN, de l'association Ada 13, retient la proposition de la SEMAPA.

- Le garant propose que les conseils de quartier qui en ont fait la demande auprès de la Mairie du 13^e arrondissement précisent leurs attentes, que M. CATELAN et l'association ADA 13 leur fassent part des observations faites lors de cette réunion et que de nouvelles solutions soient recherchées pour assurer une forme de participation de ces Comités dans le processus de concertation, avec des modalités à définir.

- **Clôture de la réunion**

Le garant remercie les partenaires de la concertation et clôt la réunion de lancement de la concertation.



Réunion de lancement de la concertation

- **Proposition d'ordre du jour des réunions de concertation pour l'année 2010**
- **Calendrier des réunions et planning prévisionnel de l'opération**



Proposition d'ordre du jour des réunions de concertation pour l'année 2010



Plan de prévention, restitution d'études

- **Concertation et point d'avancement sur l'élaboration du nouveau plan de prévention 2010-2014 du SYCTOM**
- **Etude socio-économique sur l'évolution des tonnages de déchets sur le territoire du SYCTOM depuis 2001 et tendances d'évolution**
- **Etude sur les perspectives de gisements de déchets organiques et leurs valorisations**



1^{ère} thématique : l'adaptabilité des capacités de traitement

- Réception et modalités de traitement des déchets organiques
- Réception et traitement des déchets ménagers en provenance des autres centres du SYCTOM
- Évolution du traitement et de la valorisation énergétique par incinération (incidences sur la production de chaleur)
- Objectifs zéro tonne d'OMr en décharge
- Adaptabilité des produits à l'évolution de leurs débouchés (compost)
- Continuité du service public



2ème thématique : intégration architecturale et paysagère du centre

- **Grandes options architecturales et paysagères**
- **Intégration de la méthanisation en centre urbain**
- **Maintien ou non du panache**
- **Circulation et transports alternatifs à la route**
- **Vocation pédagogique du centre**



3ème thématique : les impacts et la surveillance du centre

- **Modalités de suivi du chantier et de l'exploitation**
- **Délégation d'un contrôle non réglementaire par un organisme agréé à un collectif d'associations**
- **Surveillance du centre en construction et en exploitation par les sentinelles**
- **Veiller à la mise en œuvre des technologies les plus performantes**



Calendrier des réunions et planning prévisionnel de l'opération



Planning 2010 - 2015

